



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre les deserts médicaux

Question au Gouvernement n° 1591

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

M. le président. La parole est à Mme Audrey Dufeu Schubert.

Mme Audrey Dufeu Schubert. Madame la ministre des solidarités et de la santé, nous vivons dans un climat de défiance vis-à-vis des institutions.

M. Éric Straumann. La faute à qui ?

Mme Audrey Dufeu Schubert. Aussi, plus que jamais, devons-nous redonner confiance à nos concitoyens. Dans le domaine de la santé, aucun pouvoir politique, aucun système ne peut assumer une garantie absolue contre la maladie, la perte de capacités physiques ou l'altération psychique. En revanche, le pouvoir politique a le devoir de mobiliser la responsabilité de chacun. C'est cette volonté qui dicte notre quotidien et qui nous rassemble, ici, sur ces bancs, pour agir collectivement au service des Français.

La désertification médicale est une préoccupation majeure pour nous tous, dans les territoires ruraux mais aussi dans les périphéries urbaines. La pénurie de médecins – malgré leur engagement et leurs qualités – touche un Français sur cinq et, depuis 2012, l'accès aux médecins généralistes s'est considérablement détérioré. Face à cet héritage, nous devons agir. La désertification médicale engendre de profonds bouleversements. Pour y répondre, madame la ministre, vous travaillez depuis dix-huit mois pour rendre plus équitable l'offre de soins dans les territoires.

C'est un sujet transpartisan qui nous mobilise et sur lequel nous devons travailler avec l'ensemble des élus locaux et des parlementaires. Toutes les propositions doivent être entendues mais la réponse ne pourra être qu'une transformation globale du système de santé. Nous ne pouvons plus laisser les Français seuls face à cette situation. Il faut souvent attendre des mois pour obtenir un rendez-vous médical – ce n'est pas acceptable.

Aussi, madame la ministre, dans ce contexte d'urgence sanitaire, pouvez-vous nous assurer que le projet de loi traduisant les annonces du plan « ma santé 2022 » transformera l'offre de soins pour apporter des réponses concrètes aux besoins médicaux de tous les Français ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. L'inquiétude des citoyens, des élus, des professionnels eux-mêmes quand ils partent à la retraite est légitime et le Gouvernement l'a d'emblée prise à bras-le-corps. En effet, la situation que vous décrivez, madame la députée, est la résultante de trois facteurs :

d'abord une très mauvaise anticipation des besoins, avec le numerus clausus à cause duquel on a formé moins de 4 000 médecins par an au cours des années 1990 et 2000 ; ensuite, une très mauvaise anticipation du vieillissement de la population et de l'augmentation considérable des pathologies chroniques complexes chez les personnes âgées ; enfin une mauvaise évaluation des pratiques des professionnels qui souhaitent mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Nous avons décidé, par la stratégie de transformation du système de santé, de parer à ce déficit de temps médical – nous savons qu'il existe en particulier un défaut de temps médical de médecins généralistes et qu'il perdurera au moins jusqu'en 2025. Nous allons donc procéder à trois changements de paradigmes. Le premier consiste à renforcer la coopération entre tous les professionnels de santé qui interviennent dans un territoire, notamment auprès des patients chroniques. Il conviendra ensuite de déléguer plus de tâches à d'autres professionnels – c'est le cas des infirmiers en pratique avancée. Enfin, il faudra mieux utiliser le numérique – je pense ici à la télémédecine, à la télé-expertise et à la téléconsultation.

La ligne fixée par le Président de la République est claire : nous devons structurer l'offre de proximité. Pour cela, nous proposons un meilleur maillage territorial de l'ensemble des professionnels par le biais des communautés professionnelles territoriales de santé. Nous allons développer des hôpitaux de proximité – au moins 500 – dans lesquels nous allons réinvestir pour que les Français trouvent une réponse à leurs besoins auprès de chez eux. Nous allons créer des postes d'assistants médicaux – 4 000 auprès des médecins généralistes. Enfin, nous allons sécuriser le financement des 400 postes de médecins généralistes que nous allons projeter dès cette année dans les zones sous-dotées.

Voilà, madame la députée, quelle est l'action volontariste du Gouvernement...

M. Fabien Di Filippo. Blablabla...

Mme Agnès Buzyn, ministrepour répondre aux besoins de santé de la population. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1591

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 janvier 2019](#)